

## **ampagnes électorales et publicité**

Sensibilisation à la déficience auditive - Une pierre angulaire dans la structure sociale- encourage tous les partis politiques et tous les candidats dans les juridictions municipales/régionales, provinciales et fédérales à suivre ces lignes directrices afin de devenir accessible aux personnes malentendantes :

1. Avoir les bureaux de circonscription, de campagnes électorales et tenir les événements dans des endroits accessibles.
2. Les bureaux pour les campagnes électorales et pour le parti devraient avoir un ATS, des téléphones avec amplificateurs et un dispositif facilitant l'écoute (DFE) pour utilisation lors de réunions de petits groupes.
3. Avoir la traduction visant l'accès à la communication en temps réel (CART) disponible à tous les événements et rendre ce fait public.
4. Avoir les réunions communautaires accessibles aux personnes malentendantes en fournissant la traduction visant l'accès à la communication en temps réel (CART), un dispositif facilitant l'écoute (DFE) et des interprètes gestuels.
5. Utiliser le sous-titrage visible/codé dans les spots publicitaires/ vidéos de campagnes électorales.
6. Élaborer ou modifier le matériel de campagnes électorales/publicitaire pour qu'il soit sous-titré afin de les rendre accessibles aux personnes malentendantes tel que les vidéos, DVD, CD et matériel téléchargeable de vos sites Web.
7. Avoir les sites Web pour le parti et les campagnes électorales totalement accessibles aux personnes malentendantes en incorporant un numéro ATS sans frais et une adresse électronique pour toute demande d'information supplémentaire.
8. Encourager la formation en sensibilisation pour tous les employés et les travailleurs durant les campagnes.
9. Recruter/encourager les personnes malentendantes à joindre et devenir actives dans le parti et dans les campagnes (égalité en emploi).
10. Établir un comité consultatif permanent sur les personnes handicapées pour conseiller le personnel et les membres du parti sur les questions relatives à celles-ci.
11. Télécharger la liste de vérification de l'accessibilité à la communication de l'AMEC afin de vous assurer que vos bureaux soient accessibles. La liste est disponible à : <http://chha.ca/amec/projets-communication.php>.

Contact:

Michel David, Coordonnateur de projet  
Sensibilisation à la déficience auditive - Une pierre angulaire dans la structure sociale  
Association des malentendants canadiens  
2435 Holly Lane, bureau 205  
Ottawa, ON, K1V 7P2  
Courriel: [mdavid@chha.ca](mailto:mdavid@chha.ca); Web: [www.chha.ca](http://www.chha.ca)  
(Voix) 613-526-1584; (ATS) 613-526-2692, (Télc.) 613-526-4718, (Sans frais au Canada) 1-800-263-8068